

R E U N I O N D U 1 8 J U I N 2 0 0 9

à 20h30

Convocation du 11 juin 2009

Affiché le 25 juin 2009

L'an deux mil neuf, le dix huit juin, le Conseil Municipal de la commune de PONTPOINT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre RENAUD, Maire.

Etaient présents :

M. RENAUD P, Maire, M. CZYZ A, M. LIENARD P, M.DEMAISON D, M.URLI X, Adjoints,
Mme LALLOYER C, Mme GOUSSEAU C, M. GIRAUD L, Mme PERROT A, Mme JACQUEY C, Mme AYMOZ N, M. LEBRETON JP, M. LEFEVRE H, Mr GRANGER O, M. LHERMITE JP, M. CAVICCHI A, M. FRONIA J, M.CHADUFAUX G, M. MAUPIN G

Excusés ayant donné pouvoir:

M. TOPIN a donné pouvoir à M GRANGER
Mme HENRIOT a donné pouvoir à M RENAUD
Mme LAURETTE a donné pouvoir à Mme GOUSSEAU
M. BIBAUT a donné pouvoir à M GIRAUD

Secrétaire : M. MAUPIN Guillaume

Le procès verbal de la précédente réunion a été adopté sans observation.

A l'initiative de Monsieur DEMAISON suivie par la demande de Monsieur Le Maire et avec l'accord de l'ensemble du Conseil Municipal, le vote concernant l'enquête publique pour la centrale de production d'électricité se déroule à bulletin secret.

ENQUÊTE PUBLIQUE SUR L'INSTALLATION PAR LA SOCIETE YFREGIE D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE A VERBERIE : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Une enquête publique est en cours depuis le 8 juin 2009 et se poursuivra jusqu'au 8 juillet 2009 inclus. Elle a pour but de statuer sur la demande d'exploitation par la société YFREGIE d'une centrale de production d'électricité sur la commune de VERBERIE. Le dossier est consultable en

Mairie de PONTPOINT aux heures d'ouvertures des bureaux. Le Conseil Municipal doit émettre un avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré par un vote à bulletin secret, Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 19 bulletins favorables, 2 bulletins contres, 2 bulletins blancs.

INSCRIPTION POUR LES CLASSES DE DECOUVERTES 2009/2010

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les résultats de la consultation des chefs d'établissements scolaires,

Considérant qu'il convient de dresser la liste des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe de découvertes durant l'année scolaire 2009/2010

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

ARTICLE 1 : Le tableau des classes susceptibles de bénéficier d'un séjour en classe de découvertes au cours de l'année 2009/2010, s'établit comme suit :

- Ecole Georges Chadufaux : 1 classe CE1 : **Classe de neige**, effectifs prévus : 19 enfants. Durée du séjour : 8 jours sur place à Saint-Paul-en-Chablais (74), les dates du séjour restent à préciser (entre janvier et mars 2010)

SIGNATURES DES CONVENTIONS AVEC LA CCPOH POUR LE CLSH DE JUILLET 2009.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune met des locaux à disposition de la CCPOH, pour y accueillir le Centre de Loisirs Sans Hébergement du mois de juillet 2009, le restaurant scolaire rue du Colombier, l'école Rostand et l'école Lhermite. Il rappelle également que quatre Adjoints Techniques de la Commune assurent le service de restauration ainsi que l'entretien des locaux mis à disposition de la CCPOH pendant la durée du CLSH

Pour permettre le remboursement des salaires de ces quatre agents et pour fixer les termes des différentes mises à disposition, il convient d'autoriser le Maire à signer les deux conventions nécessaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition des locaux et du personnel pour permettre l'organisation du CLSH du mois de juillet 2009.

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LA VILLE DE PONT SAINTE MAXENCE POUR UN SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTES

Monsieur le Maire rappelle que des enfants de PONT SAINTE MAXENCE sont scolarisés à PONTPOINT. Lorsqu'un départ en classe de découvertes est organisé, les enfants des familles habitant hors PONTPOINT payent le tarif maximum. La ville de PONT SAINTE MAXENCE, participe financièrement aux départs de ses enfants et sa participation est versée directement à la Commune de PONTPOINT. Pour permettre ce versement, il est nécessaire d'autoriser le Maire à signer une convention avec la ville de PONT SAINTE MAXENCE.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil Municipal, Autorise le Maire à signer une convention de participation financière avec la ville de PONT SAINTE MAXENCE, pour le séjour en classe de découvertes du 23 au 28 mars 2009.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que le Maire de chaque commune, membre du Syndicat des Eaux PONTPOINT, RHUIS, ROBERVAL, doit présenter au Conseil Municipal un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, dans l'année suivant l'exercice considéré. Il donne la parole à Mr FRONIA, délégué titulaire au Syndicat des Eaux PONTPOINT, RHUIS, ROBERVAL qui présente le rapport établi par SEAO VEOLIA Eau et communique à l'assemblée tous les renseignements permettant d'apprécier la qualité et le prix de ce service pour l'année 2008.

Le taux de rendement du réseau s'améliore, il est passé de 70% à 78%, c'est un réseau de type rural, d'une longueur de 49000 mètres. En 2008, 216654 m³ ont été pompés et 169528 m³ ont été vendus. Toutes les analyses de qualité de l'eau réalisées en 2008 ont été déclarées conformes.

Le rapport détaillé est consultable auprès du secrétariat du Syndicat des eaux, en Mairie de PONTPOINT.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2008 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle qu'en vertu du décret 95-635 du 6 mai 1995, Le Maire a l'obligation de présenter au Conseil Municipal, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement affermé. Elle donne la parole a Mr DEMAISON qui présente donc le rapport établi par le délégataire VEOLIA Eau et communique à l'assemblée tous les renseignements permettant d'apprécier la qualité et le prix de ce service pour l'année 2008. Le réseau d'assainissement mesure 13648 mètres, 902 clients sont raccordés au réseau d'assainissement. La quantité d'eau rejetée dans le réseau est de 92643 m³, en baisse par rapport à 2007 (100296 m³). La longueur de canalisation traitée en curatif a été de 410 m et en préventif 850 m. Le rapport détaillé est consultable en Mairie. Monsieur DEMAISON rappelle que l'étude diagnostique du réseau débute le 22 juin 2009.

ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire explique que la commission travaux s'est réunie le 4 juin 2009 afin de travailler sur le dossier de construction des ateliers municipaux, Monsieur le Maire avait demandé à l'Architecte de fournir une nouvelle esquisse chiffrée. Une nouvelle implantation a été proposée. Ce nouveau projet nécessite la réalisation de nouvelles études préliminaires, le dépôt d'un nouveau Permis de construire. En tenant compte de toutes ces reprises, les économies seraient inexistantes. La commission travaux a donc proposé de poursuivre sur le dossier initial en demandant au cabinet d'architecte de rechercher le maximum d'économies. Le projet devra être représenté en octobre 2009 au Conseil Général, pour une demande de subvention réactualisée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 20 voix pour et 3 abstentions décide de poursuivre le dossier à partir de la proposition d'origine.

OUVERTURE D'UNE BOULANGERIE : DOSSIER FISAC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Vu le projet de travaux présenté par Monsieur CREPIN pour la mise en conformité du laboratoire, du fournil et de la boutique de la boulangerie située rue Saint-Gervais, près de la Colombe d'Or.

Vu le dossier déposé par Monsieur CREPIN auprès du FISAC visant à obtenir une aide financière pour la réalisation de ses travaux

Considérant qu'il est demandé au Conseil Municipal sons avis sur ce projet
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- autorise le projet de travaux de mise en conformité du laboratoire, du fournil et de la boutique de la boulangerie située rue Saint-Gervais, près de la Colombe d'Or
- soutien l'initiative de Monsieur CREPIN , artisan boulanger confirmé, visant à renforcer le commerce sur la Commune de PONTPOINT et les Communes environnantes
- donne un ais favorable à la demande de subvention au titre du FISAC sollicitée par Monsieur CREPIN afin d'accroitre les services de proximité à la population.

AFFAIRES DIVERSES

FETE : Monsieur LIENARD fait appel aux bonnes volontés pour aider à la tenue des différentes attractions lors de la fête communale.

COULEES DE BOUE : Une réunion de la Commission travaux, du bureau municipal, des riverains touchés et des agriculteurs a eu lieu en Mairie le 15 juin 2009. Il a été décidé de faire installer un avaloir supplémentaire sur le CD 123 et de travailler sur la création d'un bassin de rétention.

ECLAIRAGE DE MORU : Monsieur MAUPIN signale des problèmes sur le fonctionnement de l'éclairage public de Moru.

PANNEAUX D'INFOS : La Commune fait l'acquisition de 15 nouveaux panneaux d'informations, les anciens panneaux bois serviront pour les écoles et les Associations.

SALLE POLYVALENTE : Les travaux commencent le lundi 22 juin 2009.

La séance est levée à 23 heures